



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 18 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 18 août 2025, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Josette Allard-Gignac et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 253-18-08-25

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

*Monsieur le maire s'absente temporairement de la rencontre, il est 15 h 31.*

E 254-18-08-25

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture des procès-verbaux, puisque ceux-ci ont été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 et que lesdits procès-verbaux soit adoptés tels que rédigés par la greffière adjointe et le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 255-18-08-25

### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier au Service des finances, datée du 15 août 2025;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 13 162 457,07 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

D 256-18-08-25

### DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - R 356-08-07-25

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière adjointe dépose une copie du document modifié et du procès-verbal de correction relativement à la résolution R 356-08-07-25.

D 257-18-08-25

### DÉPÔT - RAPPORT D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte du rapport d'embauche produit par la directrice générale conformément à l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan pour l'embauche de Linda Hébert à titre d'employée temporaire pour agir comme adjointe administrative, à temps partiel, au Service de sécurité incendie et de sécurité civile, le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

D 258-18-08-25

### DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE - ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS - 2025

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice du Service du capital humain conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du *Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan*, pour l'embauche d'étudiants afin de combler les postes disponibles, notamment pour la période estivale 2025.

E 259-18-08-25

### EMBAUCHE - TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2025-65 et l'affichage externe SRH-2025-66;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Joachim Honoré Sarr au poste de technicien en géomatique au Service des technologies de l'information, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 260-18-08-25

### **EMBAUCHE - ÉLECTRICIEN - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2025-15 et l'affichage externe SRH-2025-16;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Erwann Jan au poste d'électricien au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Erwann Jan doit obtenir un permis de conduire valide, classe 3, dans les 12 mois suivant son entrée en fonction.

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 261-18-08-25

### **EMBAUCHE - TECHNICIENNE PRINCIPALE EN DOCUMENTATION - VOLET SERVICE AU PUBLIC - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2025-13 et l'affichage externe SRH-2025-14;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Laurence Paradis au poste de technicienne principale en documentation - volet service au public au Service loisirs, culture et vie communautaire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 262-18-08-25

### **EMBAUCHE - ADJOINTE ADMINISTRATIVE - MULTISERVICES**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2025-68 et l'affichage externe SRH-2025-69;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Natasha St-Pierre Gagné au poste d'adjointe administrative - multiservices, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 263-18-08-25

### **EMBAUCHES - CHAUFFEUR(EUSE) DE VÉHICULES LOURDS ET JOURNALIER(ÈRE) - SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2025-40 et l'affichage externe SRH-2025-41;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Dominique Laroche et Britany Tremblay au poste de chauffeur(euse) de véhicules lourds et journalier(ère) au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction des titulaires du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 264-18-08-25

### **NOMINATION - AVISEUR TECHNIQUE - IMMEUBLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2025-56;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de René Gagnon au poste d'aviseur technique - immeubles au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Monsieur le maire est de retour à la rencontre, il est 15 h 41.*

E 265-18-08-25

### **OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN PONCEAU - CHEMIN DE SAINT-GÉRARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin de Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT QUE dix soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la réalisation des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin de Saint-Gérard au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Alide Bergeron & Fils Itée**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant sur la base des quantités estimées, un montant de 76 478,40 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-761.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 266-18-08-25

### AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME - PLAN DIRECTEUR DE LA MOBILITÉ ACTIVE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour les services professionnels en urbanisme dans le but de compléter la réalisation d'un plan directeur de la mobilité active;

CONSIDÉRANT QUE le poste de chargé de projets en mobilité durable est vacant depuis janvier 2025 et que la Ville n'a pas réussi à combler ce poste;

CONSIDÉRANT la demande de prix reçue de WSP Canada inc. et que celle-ci convient aux besoins de la Ville;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré avec **WSP Canada inc.** pour les services professionnels en urbanisme visant la réalisation d'un plan directeur de la mobilité active, au montant forfaitaire de 47 803,80 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué au tableau des prix / bordereau en date du 27 juin 2025.

Que le comité exécutif autorise Marc-Antoine Langlois, chef de division - urbanisme et développement durable au Service de l'aménagement du territoire ou Éric Lesage, directeur du Service de l'aménagement du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 267-18-08-25

### AUTORISATION - CONTRAT - INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour l'installation de compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Plomberie Lecomte inc.** pour l'installation de 64 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, suivant les prix unitaires indiqués à la soumission datée du 10 juin 2025, représentant sur la base des quantités estimées, un montant de 77 535,85 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Éric Bourdages, ingénieur d'entretien au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 268-18-08-25

### AUTORISATION - CONTRAT - PROGRAMME DE TRAITEMENT D'EAU - TOUR D'EAU AU CENTRE GERVAIS AUTO

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour un programme de traitement d'eau pour la tour d'eau située au Centre Gervais auto, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat devant engager le crédit de la Ville pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours et qu'il ne peut donc pas être accordé par délégation de pouvoirs, suivant les règles d'application au Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Dubois Chemicals Canada inc.** pour un programme de traitement d'eau pour la tour d'eau située Centre Gervais auto, suivant le prix mensuel indiqué à la soumission datée du 12 juin 2025 et portant le numéro de référence 2025-2026, pour un montant total de 5 129,16 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Nicolas Black, technicien en bâtiment au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

E 269-18-08-25

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### **AUTORISATION - CONTRAT - PROGRAMME DE TRAITEMENT D'EAU - TOUR D'EAU À L'ARÉNA DE GRAND-MÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour un programme de traitement d'eau pour la tour d'eau située à l'aréna de Grand-Mère, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat devant engager le crédit de la Ville pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours et qu'il ne peut donc pas être accordé par délégation de pouvoirs, suivant les règles d'application au Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Chem-Aqua (TM)**, division de NCH Canada inc. pour un programme de traitement d'eau pour la tour d'eau située à l'aréna de Grand-Mère, du premier septembre 2025 au 31 mai 2026, suivant le prix mensuel indiqué à l'entente datée du 27 mai 2025 plus des frais environnementaux de 19 \$ par mois, pour un montant total de 5 166 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Nicolas Black, technicien en bâtiment au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 270-18-08-25

### **AUTORISATION - CONTRAT - SYSTÈME DE GESTION DE CARBURANT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré afin d'assurer le fonctionnement uniforme du système de gestion de carburant au niveau des deux sites de ravitaillement de la Ville dans les secteurs de Shawinigan-Sud et de Grand-Mère ainsi qu'installer un système de jaugeage électronique sur les réservoirs pétroliers de ces deux sites de ravitaillement, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré avec **CoenCorp Consultant Corporation** afin d'assurer le fonctionnement uniforme du système de gestion de carburant au niveau des deux sites de ravitaillement de la Ville dans les secteurs de Shawinigan-Sud et de Grand-Mère ainsi qu'installer un système de jaugeage électronique sur les réservoirs pétroliers de ces deux sites de ravitaillement, au montant total estimé à 60 002,40 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué dans les soumissions déposées et portant les numéros SQF 1606, SQF 1610 et SQF 1611.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-755.

Que le comité exécutif autorise Luc Melançon, technicien chargé de projets en bâtiment au Service des travaux publics, ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 271-18-08-25

### **AUTORISATION – CONTRAT – RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – ENTRE L'AVENUE HEMLOCK ET LA COUR ARRIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SHAWINIGAN**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour la réfection par rejointoiement du mur de soutènement situé entre l'avenue Hemlock et la cour arrière de l'école secondaire de Shawinigan ainsi que de celui situé sur la 11<sup>e</sup> rue de la Pointe;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré avec **Lampron Briqueteur-Maçon inc.** pour la réfection par rejointoiement du mur de soutènement situé entre l'avenue Hemlock et la cour arrière de l'école secondaire de Shawinigan ainsi que de celui situé sur la 11<sup>e</sup> rue de la Pointe, au montant total estimé à 94 650 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à la soumission en date du 8 août 2025.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-760.

Que le comité exécutif autorise Michelle Cauchon Villeneuve, coordonnatrice de projets en ingénierie du Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

E 272-18-08-25

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan

**AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS -  
ARCHITECTURE - OPTIMISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES  
DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de grands projets et planification désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour des services professionnels d'évaluation architecturale pluridisciplinaire des options d'optimisation du réseau des bibliothèques de la Ville;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré avec **CCM2 Architectes inc.** pour des services professionnels d'évaluation architecturale pluridisciplinaire des options d'optimisation du réseau des bibliothèques de la Ville, au montant total estimé à 98 000 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de services en date du 11 août 2025.

Que le comité exécutif autorise Elliot Webb, ingénieur de projets au Bureau de grands projets et planification ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 273-18-08-25

**AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS  
ET DEVIS DES FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARD DES HÊTRES /  
89E RUE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour des plans et devis des feux de circulation à l'intersection du boulevard des Hêtres et de la 89e Rue, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **CIMA QUÉBEC S.E.N.C.** pour des services professionnels visant à réaliser les plans et devis pour les travaux de remplacement des feux de circulation à l'intersection du boulevard des Hêtres et de la 89e Rue, au montant total estimé à 77 410 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de services en date du 14 juillet 2025.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-752.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise Francis Rioux, technicien chargé de projets en bâtiment au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 274-18-08-25

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - LOTS 3 461 486, 3 461 487 ET 3 461 488 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9474-4232 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT la demande de 9474-4232 Québec inc. pour l'acquisition des lots 3 461 486, 3 461 487 et 3 461 488 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Shawinigan;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par la Ville des lots 3 461 486, 3 461 487 et 3 461 488 du cadastre du Québec, situés sur l'avenue Lévis, d'une superficie de 1 266,8 mètres carrés.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec 9474-4232 Québec inc. pour la vente de ces lots, au montant de 45 000 \$, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que les entrées d'eau et d'égout soient incluses dans le prix de vente, le cas échéant.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur-géomètre ainsi que les frais de branchement soient à la charge de l'acheteur.

Que le contrat de vente à intervenir doit contenir une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville de Shawinigan, à titre gratuit, pour permettre notamment l'exploitation et l'entretien d'un égout pluvial et ses accessoires se trouvant sur une partie du lot 3 461 488 du cadastre du Québec, le tout à l'entière satisfaction de la Ville.

Que la vente soit conditionnelle à un engagement par l'acheteur de déposer une demande de modification de zonage visant à lui permettre la construction de deux bâtiments de 16 logements chacun sur les lots 3 461 486, 3 461 487 et 3 461 488 du cadastre du Québec, dans les douze (12) mois suivant la date de signature de l'acte de vente et de construire, suite au processus de modification de zonage, un ou plusieurs bâtiment(s) d'habitation conforme(s) au zonage en vigueur suivant la finalité de ce processus, dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date de signature de l'acte de vente, lequel engagement sera assujéti à une clause résolutoire.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour un an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 275-18-08-25

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - PARTIE DU LOT 6 473 104 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MORAND EXCAVATION INC.**

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Morand Excavation inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 473 104 du cadastre du Québec au parc industriel Albert-Landry;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise utilise depuis plusieurs années cette partie de lot et que son acquisition permettra de régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition permettra également à l'entreprise de réaliser un projet d'expansion;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la disposition d'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan n'est pas applicable dans le cadre d'une demande d'acquisition concernant un terrain situé dans un parc industriel;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par la Ville à Morand Excavation inc. d'une partie du lot 6 473 104 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 26 575 mètres carrés.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec Morand Excavation inc., pour la vente d'une partie du lot 6 473 104 du cadastre du Québec, au montant de 4,52 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que tous les honoraires et frais d'arpenteur-géomètre et de notaire soient à la charge de l'acheteur.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour 1 an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

E 276-18-08-25

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE LOCATION - SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE le 62<sup>e</sup> Régiment d'artillerie de campagne désire produire un concert pyro-musical en plein air sur la scène extérieure ainsi qu'un kiosque de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE le parc Saint-Maurice et son agora ont été ciblés à ce titre;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la directrice générale ou l'une de ses adjointes, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat de location à court terme à intervenir avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada pour l'utilisation du parc du Saint-Maurice pour la tenue d'un concert pyro-musical en plein air sur la scène extérieure ainsi que la présence d'un kiosque de recrutement sur place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - TROISIÈME ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT - 9451-5509 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de la promesse d'achat intervenue entre la Ville et 9451-5509 Québec inc., par la résolution E 282-21-08-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda à la promesse d'achat avec 9451-5509 Québec inc. afin de prolonger de 6 mois le délai pour l'obtention de son financement, par la résolution E 301-09-09-24 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un deuxième addenda à la promesse d'achat avec 9451-5509 Québec inc. afin de prolonger de 6 mois le délai pour l'obtention de son financement, par la résolution E 39-03-02-25 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE 9451-5509 Québec inc. souhaite prolonger de 8 mois le délai pour l'obtention de son financement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un troisième addenda à la promesse d'achat;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le troisième addenda à la promesse d'achat à intervenir entre la Ville et 9451-5509 Québec inc. afin de prolonger de 8 mois le délai pour l'obtention du financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 278-18-08-25

### **RÉSILIATION - BAIL - 9334-0404 QUÉBEC INC. - PARTIE DU LOT 3 780 589 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre 2023, le comité exécutif a autorisé la Ville de Shawinigan à signer un bail avec la société 9334-0404 Québec inc. concernant la location d'une partie du lot 3 780 589 du cadastre du Québec, sis sur l'avenue Cloutier, afin que le locataire puisse l'utiliser comme espace de stationnement pour la clinique dentaire Dr. Luc Farrier;

CONSIDÉRANT QU'à proximité des lieux loués, il y a un mur de soutènement, appartenant au propriétaire du lot contigu;

CONSIDÉRANT QUE l'état du mur de soutènement s'est détérioré depuis la signature du bail et qu'il risque de s'effondrer, rendant l'utilisation sécuritaire des lieux loués impossible;

CONSIDÉRANT QUE le bail prévoit la possibilité pour la Ville de mettre fin au bail sur préavis de 30 jours avant la fin de la période de reconduction;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif résilie le bail intervenu entre 9334-0404 Québec inc. et la Ville de Shawinigan quant à la location d'une partie du lot 3 780 589 du cadastre du Québec pour des fins de stationnement.

Que le comité exécutif autorise le Service du greffe et des affaires juridiques à faire parvenir un avis de résiliation à 9334-0404 Québec inc. ainsi qu'aux personnes concernées et à signer tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 279-18-08-25

### **PRÊT DE MATÉRIEL - GROUPE DE BÉNÉVOLES « FAISONS NOTRE PART »**

CONSIDÉRANT QUE le groupe de plongeurs bénévoles « Faisons notre part » a fait une demande de prêt de bacs de recyclage dans le cadre de son activité de nettoyage des berges et de la rivière Saint-Maurice à Shawinigan, prévue le dimanche 13 juillet 2025 et a reçu une autorisation par la résolution E 222-16-06-25;

CONSIDÉRANT QUE le débit élevé de la rivière Saint-Maurice en juillet, le groupe de bénévoles a décidé de reporter son événement au 23 août prochain;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le prêt de 6 bacs pour la collecte de matières recyclables au groupe de plongeurs bénévoles « Faisons notre part » dans le cadre de l'activité de nettoyage des berges et de la rivière Saint-Maurice à Shawinigan, prévue le samedi 23 août prochain.

Que la présente résolution remplace celle adoptée lors de la séance du 16 juin 2025 et portant le numéro E 222-16-06-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 280-18-08-25

### **AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées vise notamment à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées afin d'augmenter leur participation à des activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) intervient au niveau de l'accompagnement des personnes handicapées, notamment comme coordonnateur régional du programme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à soutenir financièrement le développement du programme d'accompagnement auprès des organismes de Shawinigan offrant des services d'accompagnement auprès de leurs membres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) au montant de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le protocole d'entente - 2025 pour le projet : Programme d'accompagnement pour les personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan

E 281-18-08-25

**ABROGATION - RÉOLUTION E 233-07-07-25 - ACQUISITION D'UNE  
CAMIONNETTE**

CONSIDÉRANT la résolution E 233-07-07-25 adoptée lors de la séance du 7 juillet dernier autorisant un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une camionnette de type Chevrolet Silverado 2500, année 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection préalable à la transaction n'a pas été à la satisfaction de la Ville;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif abroge la résolution E 233-07-07-25.

Que le montant d'achat soit remis dans le fonds de roulement au poste budgétaire 22-300-00-724 pour le projet F452.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 282-18-08-25

**RECONNAISSANCE D'ORGANISME - AFÉAS ST-JEAN-BAPTISTE DE  
GRAND-MÈRE**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme AFÉAS St-Jean-Baptiste de Grand-Mère a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme AFÉAS St-Jean-Baptiste de Grand-Mère jusqu'au 31 août 2028, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire.

Que l'organisme AFÉAS St-Jean-Baptiste de Grand-Mère doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 31 août 2028.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 283-18-08-25

### **RECONNAISSANCE D'ORGANISME - ARTISANAT ST-PAUL**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Artisanat St-Paul a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Artisanat St-Paul jusqu'au 31 août 2028, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire.

Que l'organisme Artisanat St-Paul doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 31 août 2028.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 284-18-08-25

### **RECONNAISSANCE D'ORGANISME - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES, A.Q.D.R. SECTION SHAWINIGAN**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, A.Q.D.R. section Shawinigan a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, A.Q.D.R. section Shawinigan jusqu'au 31 août 2028, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que l'organisme Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, A.Q.D.R. section Shawinigan doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 31 août 2028.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 285-18-08-25

### RECONNAISSANCE D'ORGANISME - ÉVÈNEMENTS SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Évènements Shawinigan a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Évènements Shawinigan jusqu'au 31 août 2028, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique.

Que, comme condition de maintien de la reconnaissance, l'organisme doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile dans un délai de 90 jours suivant la reconnaissance.

Que l'organisme Évènements Shawinigan doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 31 août 2028.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 286-18-08-25

### RECONNAISSANCE D'ORGANISME - LES DIPLOMATES

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine arts et culture;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Diplomates a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Les Diplomates jusqu'au 31 août 2028, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine arts et culture.

Que, comme condition de maintien de la reconnaissance, l'organisme doit faire les ajustements nécessaires sur la composition de son conseil d'administration afin d'atteindre la balise de « 50 % plus 1 » de citoyens shawiniganais sur le conseil d'administration, d'ici le 20 mai 2026.

Que l'organisme Les Diplomates doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 31 août 2028.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **MODIFICATION DE RÉOLUTION E 184-20-05-25**

CONSIDÉRANT la résolution E 184-20-05-25 adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif modifie la résolution E 184-20-05-25 par le remplacement de « Mission Unitaînés » par « Maison Micheline-M.-Villemure » dans le cinquième alinéa du dispositif de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 57.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées  
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi  
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

Michel Angers  
Président

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe